



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 07 05

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération

Lors de sa réunion du 23 octobre 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY.

Excusés : Lucien PRINCE, Hervé BESSONNET.

Avenant n° 2 au marché n° 2022-027 Elaboration d'un Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI)

Depuis fin 2022, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération élabore son second PAPI avec pour objectif de le labéliser courant 2025. Dans l'attente de la labélisation de ce futur PAPI 2, la Communauté d'Agglomération a mis en œuvre un Programme d'Etude Préalable (PEP) afin d'anticiper certaines actions du prochain PAPI, tout en bénéficiant des subventions allouées à ces actions ainsi qu'à l'animation.

Afin de répondre aux enjeux de demain et aux attentes du territoire, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a organisé, les 31 octobre 2023 et 23 janvier 2024, deux ateliers de concertation avec pour objectif la co-construction du futur Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.

Un panel d'acteurs de la ressource au niveau local (élus, professionnels, représentants associatifs, techniciens locaux) a été sélectionné pour participer à ces ateliers qui ont permis, grâce à leurs connaissances du territoire, de bâtir une vision stratégique de notre littoral de demain.

Ainsi les prémisses d'une stratégie globale et locale ont pu être dessinées lors de ces ateliers et permettront l'élaboration de scénarios optimaux à la fois en termes de protection des enjeux, d'impact environnemental et d'efficacité économique sur le littoral à court, moyen et long terme qui se déclineront en un programme d'actions.

Afin de pouvoir partager et consolider cette stratégie avec le panel mais aussi de pouvoir permettre à ce dernier de participer à l'élaboration non technique du programme d'actions du PAPI, un troisième et dernier atelier de concertation est nécessaire.

Il permettra la restitution et la présentation de la stratégie globale et locale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie avec un recueil des retours des participants. Un second temps proposera une ébauche du programme d'action pour lequel les participants, réunis par groupe en fonction des différents axes, pourront faire des propositions d'actions.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire, un avenant au marché d'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour y intégrer un troisième atelier de concertation et de co-construction du futur Programme d'Actions et de Prévention des Inondations. Le coût de cet atelier est de 5 400 € HT.

Ce marché a déjà fait l'objet d'un avenant de 33.56 % pour y intégrer l'élaboration de la stratégie de gestion du trait de côte. Ce nouvel avenant, de + 6.1 % du marché de base, ajouterait une variation totale (cumulée au premier avenant) de + 39.66 % au marché de base.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, R.2194 2,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le BP 2024,
Vu le marché public n° 2022-027 « Elaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » attribué le 2 juin 2022,
Vu l'avenant n°1 d'un montant de 29 700 € HT passé le 23 mai 2024,
Vu la nécessité de pouvoir organiser une troisième concertation publique permettant de coconstruire les réponses aux enjeux de demain et aux attentes du territoire,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 2 au marché n° 2022-027 d'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour la mise en place d'un troisième atelier de concertation du PAPI pour un montant de 5 400 € HT ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif s'y rapportant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

25 OCT. 2024

25 OCT. 2024

Givrand, le 25 octobre 2024

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.